



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er octobre 2021

Numéro 202

Placer l'Éducation au centre des débats

La campagne pour la prochaine élection présidentielle est bruyamment lancée, autour des seules candidatures potentielles, sans qu'il soit encore question d'engagement programmatique pour, en particulier, les problématiques afférentes à l'Éducation qui intéressent notre Fédération. Loin du tumulte qui enveloppe habituellement le sujet de l'Éducation en France, nous devons poser avec précision quelques questions à un débat essentiel et incontournable pour refonder l'École publique et laïque de notre République. Il nous faut des projets et programmes explicites pour entrevoir et choisir avec le regard du citoyen, du parent d'élève ou du personnel d'Éducation, l'orientation première et les finalités de la politique éducative que chaque candidat propose.

On n'entend que le discours des sirènes déclinistes. Pas question, pour autant, d'occulter ni de réduire les problèmes bien réels, qui agitent l'École. Pas question non plus de minimiser les critiques de celles et ceux qui se dévouent pour améliorer l'École sur le terrain au contact de situations sociales d'exclusion qui portent en elles la plupart des difficultés. L'enquête de notre Fédération sur « **Le climat, les violences et la citoyenneté dans les écoles primaires en 2021** » conduite jusqu'au 22 octobre nous permettra de dégager une image établie sur plus de 2 500 écoles à ce jour. [Continuez à la remplir en suivant le lien](#) sur le Site Fédéral. La variété des situations que l'on observe dans une école est telle que toute affirmation y est presque obligatoirement à la fois exacte et erronée selon le lieu ou le moment. L'École n'est, en effet, que diversité de publics, de conditions de travail et d'environnement.

En l'absence de réel débat sur le devenir de l'École publique laïque, afin de lui faire emprunter le chemin du progrès et des changements souhaités par les acteurs de terrain de l'éducation, on entend développer des logiques entrepreneuriales pour faire recruter les enseignants par leurs directeurs ou directrices d'école. Mais aussi continuent de se développer de nouvelles concessions aux établissements privés comme le dénonce le CNAL : « *Alors que l'intérêt général devrait pousser le gouvernement à faire le choix du rassemblement de la jeunesse de notre pays, la logique clientéliste a une fois encore pris le dessus à l'occasion de la réforme de l'Éducation prioritaire* ». Comme pour asseoir une situation de fait fondée sur la parité des moyens et la disparité des obligations, en particulier de la carte scolaire ou la laïcité, au nom de sa « *liberté d'enseignement* ». Pourquoi, ces choix particuliers au nom d'une pseudo-liberté devraient-ils pénaliser l'École de toutes et tous ?

L'avenir de notre pays se fonde sur la qualité de notre enseignement public et de l'investissement consacré à ce maillon essentiel de notre cohésion sociale. L'avenir repose aussi sur la qualité de celles et de ceux qui, au-dedans ou au dehors, comme nous DDEN, par leur travail ou leur réflexion contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de propositions visant à conforter **l'École publique dans son indispensable mission d'éducation des citoyennes et citoyens en devenir.**

Eddy KHALDI, 1er octobre 2021



SOMMAIRE

+ *Communiqué de presse du CNAL : Éducation prioritaire au privé !*

+ *Répondre aux défis éducatifs de l'après crise passe aussi par une réflexion sur le bien-être des enseignants*

+ *Un enfant exclu de la cantine scolaire pour factures impayées et raccompagné par la police municipale : la Défenseure des Droits se saisit d'office*

+ *OCDE >> La note pays pour la France*

+ *Les conseils scientifiques Covid et vaccination proposent une autre stratégie pour les écoles, collèges, lycées*

+ *La Commission inceste ouvre une plateforme téléphonique*

+ *La proposition de loi Rilhac adoptée par la commission des affaires culturelles*

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Communiqué de presse du CNAL

Réforme de l'Éducation prioritaire : l'enseignement privé en a rêvé, le ministère l'a fait

Depuis 1960, la politique de financement public de l'enseignement privé est installée dans notre pays, sans qu'à aucun moment les pouvoirs publics n'aient envisagé d'évaluer le coût global de cette politique publique, ainsi que le bénéfice qu'en tire la nation. Rappeler ces questions est nécessaire, à l'orée d'échéances politiques majeures pour notre pays, car le traitement des inégalités scolaires, qui caractérisent notre système éducatif, est à nouveau perçu comme une condition de notre avenir démocratique.

Depuis longtemps, toutes les enquêtes nationales et internationales montrent que les difficultés scolaires persistantes des élèves issus des catégories sociales les plus fragiles est une constante française. Alors que la mixité scolaire est un puissant levier de réussite scolaire et de cohésion sociale, les pouvoirs publics ferment les yeux sur les risques contenus dans la séparation de la jeunesse, dont l'enseignement privé catholique est le premier opérateur.

Alors que l'intérêt général devrait pousser le gouvernement à faire le choix du rassemblement de la jeunesse de notre pays, la logique clientéliste a une fois encore pris le dessus à l'occasion de la réforme de l'Éducation prioritaire. En effet, des établissements privés sont intégrés à l'expérimentation des CLA (contrats locaux d'accompagnement) dans les trois académies (Aix-Marseille, Lille, Nantes) où l'expérimentation est menée. A ce titre, ils recevront des moyens spécifiques, qui étaient jusqu'à présent réservés à l'enseignement public. Ici, le lobbyisme des réseaux d'écoles religieuses conduit à une brèche qui va alourdir le financement public des établissements privés.

Les défenseurs de cette mesure soulignent qu'il existe des établissements privés accueillant des élèves issus de milieux précaires : c'est vrai. Pour

autant, c'est dans l'enseignement public que se trouvent les écoles orphelines qui attendent leur classement en éducation prioritaire : des situations connues dans chaque territoire, et dont le traitement tarde toujours à venir. C'est dans l'enseignement public qu'ont été identifiés la centaine de collèges à ségrégation maximale, qui concentrent les difficultés et alimentent le repli communautaire. C'est aussi dans l'enseignement public qu'on retrouve la grande majorité des boursiers, dont l'allocation maximale est, rappelons-le, de 460€ par an en collège.

Ainsi, la célérité du ministère à voler au secours d'établissements privés dans le cadre des CLA, contraste avec son inaction à contrecarrer les effets délétères de l'effet d'aspiration des élèves issus de familles favorisées, par des écoles et collèges privés sous-contrat, dans chaque petite, moyenne et grande ville. Chaque parent, enseignant ou simple citoyen peut observer à l'œil nu ce phénomène qui effiloche le lien social, et pénalise la scolarité de tous les autres.

Les organisations du CNAL observent le décalage entre le discours du ministère de l'Éducation nationale concernant la défense de la laïcité, avec la réalité des faits

Paris, le 28 septembre 2021

Rémy-Charles SIRVENT Secrétaire Général du CNAL



AVEC JACKSON, ON A EXACTEMENT LE MÊME AGE, EXACTEMENT LA MÊME TAILLE... LA SEULE DIFFÉRENCE... LUI EST GAUCHER!!!

Répondre aux défis éducatifs de l'après crise passe aussi par une réflexion sur le bien-être des enseignants

Défis importants, grands enjeux, c'est ce qui attend encore la France après 18 mois de pandémie et de crise, selon l'analyste de l'éducation à l'OCDE, Éric Charbonnier. Et ces défis passent notamment par "une réforme en profondeur du métier pour améliorer le bien-être des enseignants" et leur "offrir les meilleures possibilités d'évolution de carrière", au-delà de la revalorisation des salaires. Éric Charbonnier livrait cette analyse, le jeudi 16 septembre 2021, lors d'une conférence de presse donnée à l'occasion de la publication de la dernière édition des **Regards sur l'éducation** de l'OCDE.

Parmi les autres défis principaux identifiés par Éric Charbonnier figure l'investissement dans les premiers niveaux d'éducation. Or, en France, les dépenses par élève sont inférieures de 8 % à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement élémentaire mais supérieures de 30 % à la moyenne de l'OCDE au niveau du lycée. Éric Charbonnier estime néanmoins positive la mesure de dédoublement des CP et CE1 dans les REP et REP+, qui fait l'objet d'une évaluation régulière pour apprécier s'il y a progression ou non.

Parmi les autres défis, figurent le développement de programmes de remédiation pour les élèves les plus en difficulté - plus de 60 % des pays de l'OCDE en ont d'ailleurs mis en place pendant la crise et ils devraient être "systématisés" -, le développement des programmes de seconde chance, qui existent "de manière limitée en France", mais ont des "effets positifs", ainsi que la valorisation des filières professionnelles où s'observe une surreprésentation des élèves défavorisés, en permettant notamment la poursuite d'études.

Selon l'OCDE, la France doit prolonger les réformes engagées afin de "rendre le système plus solide et plus résilient face aux crises à venir", la crise ayant amené à la prise de conscience "du besoin impérieux d'une refondation en profondeur du système". Éric Charbonnier a aussi appelé à faire "perdurer" les bonnes pratiques développées durant cette période (augmentation des usages autour des outils numériques, de la collaboration entre enseignants et innovation pédagogique) et à ce qu'on ne "revienne pas aux mauvaises habitudes d'avant". **L'analyste a également souligné l'importance de poursuivre le rapprochement école-parents.**



D

Défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un enfant exclu de la cantine scolaire pour factures impayées et raccompagné par la police municipale : la Défenseure des Droits se saisit d'office

La Défenseure des droits et Défenseure des enfants s'est "saisie d'office" après l'exclusion d'un enfant de 7 ans de sa cantine scolaire à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde) en raison de factures impayées par ses parents. Dans une décision rendue en 2013, le Défenseur des droits a rappelé que les enfants ne doivent pas être inclus dans les conflits entre leurs parents et l'administration. Dans son rapport de juin 2019 "**Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants — Intérêt supérieur de l'enfant, égalité des droits et non-discrimination**" elle a rappelé ce principe fondamental ainsi que les procédures à mettre en œuvre en cas d'impayés de cantine.



L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure.
<https://www.oecd.org>

Cette édition est consacrée à l'égalité des chances dans l'accès aux études et le parcours scolaire. Elle analyse les taux de scolarisation, les résultats scolaires et la formation des enseignants dans le domaine de la gestion de la diversité en classe. Des facteurs tels que le sexe, le milieu socio-économique, le pays d'origine ou la situation géographique influent de toute évidence sur les résultats et les parcours scolaires. La présente édition fait le point sur l'épidémie de COVID-19 et passe en revue les mesures prises dans le monde entier pour garantir la continuité pédagogique et l'égalité de l'apprentissage pendant la fermeture des établissements d'enseignement.

Faits marquants en France

Les femmes sont généralement sous-représentées dans certains domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans la plupart des pays de l'OCDE. La France n'échappe pas à ce constat. En 2019, les femmes représentaient 25 % des nouveaux entrants dans les diplômes d'ingénierie, d'industries de transformation et de construction et 18 % dans les technologies de l'information et de la communication (les moyennes OCDE étaient respectivement de 26% et 20% pour ces deux domaines d'études).

Le **statut socio-économique** peut avoir un impact significatif sur la participation des individus à l'éducation, en particulier aux niveaux d'éducation qui dépendent le plus des dépenses privées, comme l'enseignement préélémentaire et l'enseignement supérieur. La France est l'un des pays où la dépense privée à ces deux niveaux est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (7% dans le préélémentaire et 22 % pour le supérieur contre respectivement 17% et 30% pour la moyenne OCDE).

En France, **la part des jeunes de 15-24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)** parmi les jeunes adultes nés à l'étranger et arrivés avant l'âge de 16 ans était en 2020 de 23 %, tandis que la part des NEET parmi ceux arrivés à l'âge de 16 ans ou plus était de 30 % (les moyennes OCDE étaient respectivement de 14 % et 22 % pour ces deux groupes d'âge).

En France, **les écoles ont fermé moins longtemps que dans de nombreux pays de l'OCDE pendant la crise du COVID-19**. Les écoles maternelles ont été totalement fermées pendant 34 jours en moyenne entre le 1er janvier 2020 et le 20 mai 2021. Dans le même temps, les écoles élémentaires ont aussi fermé sur cette période pendant 34 jours, les établissements du premier cycle du secondaire (collège) pendant 44 jours et les établissements du deuxième cycle du secondaire (filiale générale¹) pendant 49 jours. À titre de comparaison, les fermetures étaient respectivement de 55, 78, 92 et 101 jours en moyenne dans l'OCDE.

En France, les **salaires statutaires des enseignants** ayant 15 ans d'expérience et les qualifications les plus répandues (professeurs des écoles ou professeurs certifiés) ont stagné ou n'avaient augmenté que de 1 % entre 2010 et 2020 dans l'élémentaire et dans les filières générales des deux cycles de l'enseignement secondaire.

OCDE >> **La note pays pour la France** : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1107_1107391-wd1xaf6171&title=Note-pays-France-Regards-sur-l-education-2021&_ga=2.95104540.1083479993.1632108375-1049239453.1632108375

Les conseils scientifiques Covid et vaccination proposent une autre stratégie pour les écoles, collèges, lycées

Source Le Monde

A l'école primaire, le dépistage devrait être "systématique et hebdomadaire", "seuls les enfants positifs seraient alors renvoyés chez eux", estiment le conseil scientifique Covid-19 et le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale dans un avis daté du 13 septembre, inédit mais dont Le Monde a pu prendre connaissance et rend compte (édition datée des 19 et 20 septembre).

Parmi les arguments qui plaident en faveur de ce dépistage systématique, figure "la fréquence des cas asymptomatiques chez les moins de 10 ans, d'où l'importance de tests répétés" suivis de l'isolement à leur domicile des seuls cas positifs, ce qui ferait chuter "de 30 % le nombre de cas, par rapport à la stratégie actuelle fondée sur le diagnostic des seuls cas symptomatiques, suivi de leur isolement et de la fermeture de toute la classe".

En ce qui concerne le second degré, les deux conseils recommandent "de dépister, dès le lendemain de l'apparition d'un cas avéré, tous les élèves d'un même niveau (et pas seulement les élèves d'une même classe, compte tenu du large brassage des adolescents entre eux). Mais ensuite, il suffirait de n'isoler que les élèves positifs", ce qui éviterait d'avoir à trier entre élèves vaccinés et non vaccinés.

Toutefois, les deux conseils sont bien conscients que la stratégie qu'ils proposent suppose que "l'adhésion au protocole soit de 50 % au minimum", et donc le consentement des familles suffisamment large.

La Commission inceste ouvre une plateforme téléphonique

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a lancé le 21 septembre une plateforme téléphonique pour recueillir la parole des victimes et de leurs proches. En quelques heures, "des centaines" d'appels et courriels ont été envoyés.

Les victimes peuvent appeler entre 10h00 et 19h00 le 0805 802 804 (ou le 0800 100 811 pour l'outre-mer). Elles sont entendues par des écoutantes formées à la spécificité des violences sexuelles du CFCV (Collectif féministe contre le viol) et de SOS-Kriz. Elles peuvent aussi témoigner par écrit par le biais du site de la Ciivise (<https://www.ciivise.fr/>).

L'objectif et la mission de la Ciivise sont de mieux connaître l'ampleur et les ressorts de l'inceste et de **formuler à l'horizon 2023 des recommandations pour l'action publique.** En janvier 2021, face aux nombreux témoignages, Emmanuel Macron avait promis "d'adapter notre droit pour mieux protéger les enfants".



La proposition de loi Rilhac adoptée par la Commission des affaires culturelles

En deuxième lecture la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école a été adoptée par les députés de la commission des affaires culturelles le mercredi 22 septembre.

La rapporteure Cécile Rilhac a rappelé en propos liminaires que **l'objectif "est de reconnaître une fonction pleine et entière qui valorise ses acteurs."** Elle estime que les missions confiées aux directeurs d'écoles se sont particulièrement accrues ces dernières années, que *"les directeurs d'école sont des enseignants qui dans 85 % des cas assurent des responsabilités de direction en plus de leur charge d'enseignement, avec un pouvoir de décision limité et avec une charge de travail qui s'accroît au fil du temps."* Elle souhaite que des améliorations concrètes puissent être effectives pour la rentrée 2022, et rappelle que des mesures sont déjà appliquées cette année (plus de temps de décharge, plus d'accompagnement et échanges entre pairs). La député LREM souligne la pérennisation de la prime de 450 euros dévolue à 45 000 directeurs d'école en fonction et parle de 600 postes supplémentaires créés en 2021 pour aider les directeurs d'école.

Elle ajoute qu'**"il n'est aucunement prévu d'instaurer une quelconque autorité hiérarchique."** Dans ce texte rien n'instaure de nouvelles missions pour les directeurs d'école. " Elle explique que *"la simplification des tâches des directeurs d'école est une nécessité"*.

Selon l'opposition, ce que souhaitent les directeurs d'école, *"c'est du temps et des moyens humains, et garder leur façon collégiale de fonctionner"*. Cécile Rilhac se dit *"attachée à la collégialité de l'école primaire"*. Elle considère qu'à aucun moment on ne touche au conseil des maîtres, ou aux conseils d'écoles, là où les décisions se prennent. Pour elle, les directeurs d'école demandent non pas leur autonomie, mais l'autonomie de leur équipe pédagogique pour mettre en place les projets de leur école : *"ils demandent plus d'autonomie pour prendre des décisions rapidement"*, notamment en matière de sécurité.

L'article 1 est donc adopté. Seule exception au texte, l'amendement porté par Jacqueline Dubois qui tend à *"reconnaître la place des chargés d'école qui sont de fait directeurs"*. Ces enseignants seuls dans une école représenteraient 8 % des directeurs d'école, notamment dans les territoires ruraux, et ne seraient pas reconnus. Il est adopté.

L'article 2 crée un emploi de direction d'école et en précise les moyens. Cécile Rilhac ne trouve pas souhaitable *"de créer une forme de hiérarchie entre écoles selon leur taille. Les missions des directeurs restent les mêmes quelle que soit la taille de l'école"*.

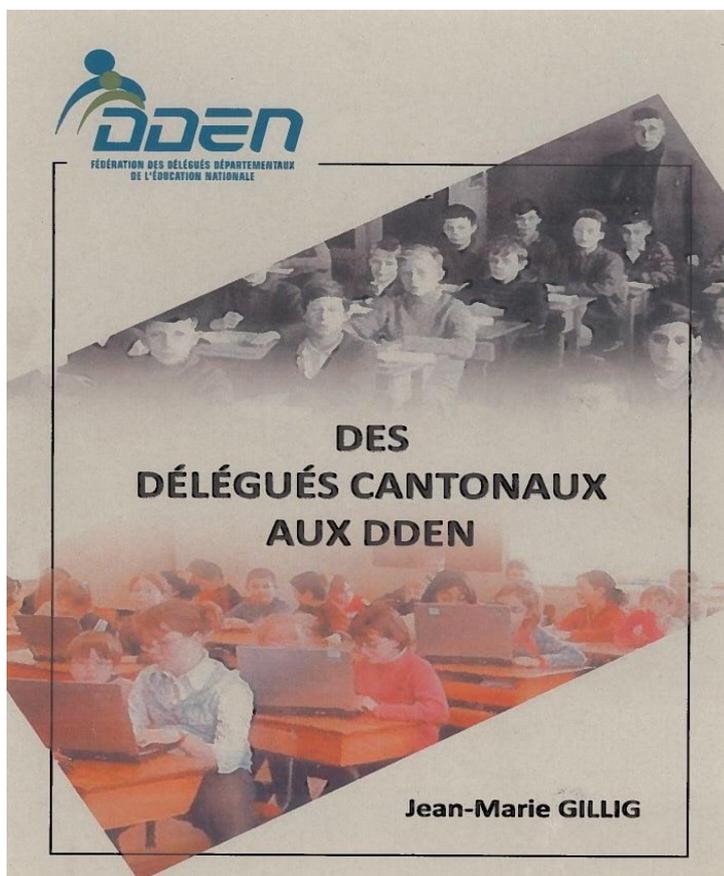
"L'offre de formation dédiée aux directeurs d'école leur est proposée tout au long de leur carrière, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État" (alinéa 10) est amendée pour supprimer son obligation *"tous les cinq ans"*.

A l'article 2 bis, plusieurs amendements adoptés prévoient d'ajouter, comme dans la version initiale, que *"les communes ou leurs groupements peuvent, dans le cadre de leurs compétences respectives"* mettre, avec l'État, à la disposition des directeurs d'école les moyens permettant de leur garantir une assistance administrative et matérielle.

Également adopté, l'article 3 : Un ou plusieurs référents direction d'école sont créés dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Grâce au vote numérique, l'article 5 qui a été adopté, doit permettre *"d'alléger les tâches liées à l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves"*, selon la rapporteure.

L'article 6 *"attribue à titre principal aux autorités académiques l'élaboration de plans particuliers de mise en sécurité"*, une simplification que Cécile Rilhac juge très attendue sur le terrain.



Conclusion de Jean-Marie GILLIG

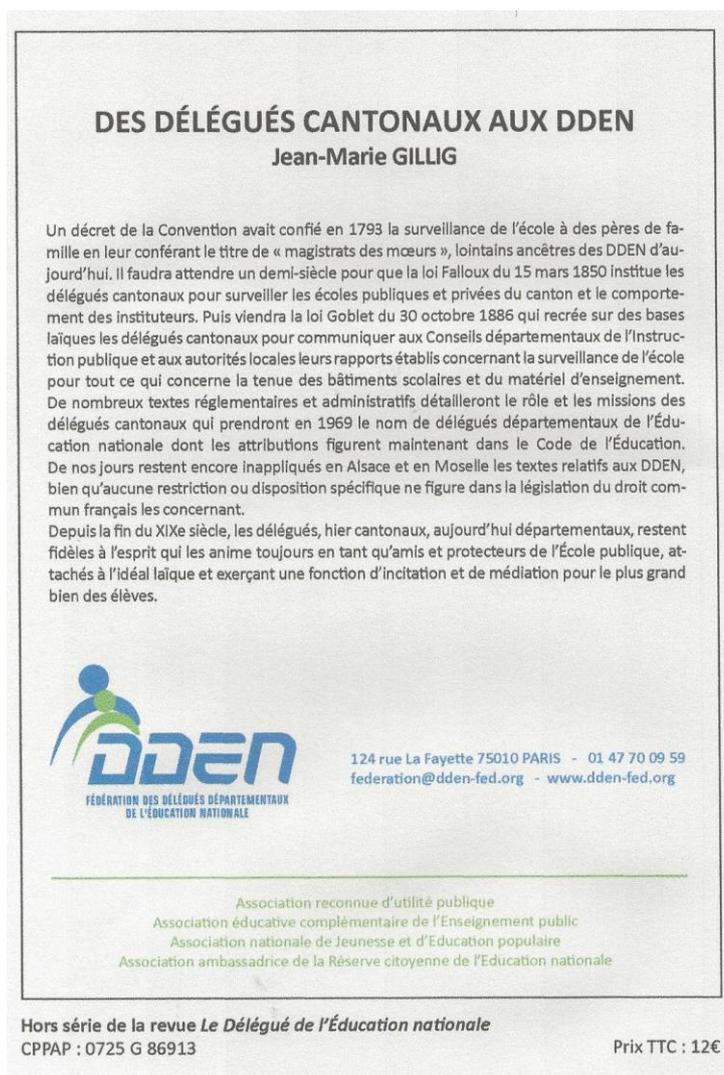
« Des Délégués Cantonaux aux DDEN »

Il vaut la peine d'interroger le passé pour trouver dans le présent l'épanouissement de l'enracinement d'un mouvement qui a accompagné l'évolution de l'École publique.

Depuis la loi Goblet de 1886, les délégués sont restés fidèles à l'esprit qui les animait à la fin du XIXe siècle : amis et protecteurs vigilants de l'école, de la République, attachés à la défense de la laïcité, les DDEN s'astreignent toujours à rendre de très grands services à l'institution scolaire, à plus forte raison parce qu'elle doit relever les défis qui lui sont posés aujourd'hui par une société multiculturelle dans laquelle la laïcité se trouve confrontée aux particularismes religieux et culturels, nul ne saurait en disconvenir.

Parce que le monde a changé, l'enseignement doit pouvoir répondre aujourd'hui à la demande sociale et intégrer dans ses programmes éducatifs les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Si les DDEN prennent maintenant en compte tout ce qui touche à l'ensemble de la vie scolaire et périscolaire, si leur activité de base est d'exercer une fonction d'incitation pour que l'école soit bien gérée sur le plan de l'état des locaux, de la sécurité, de l'hygiène, du mobilier scolaire et des outils d'enseignement, des activités périscolaires, du transport, de la fréquentation, de la bibliothèque et de la restauration scolaires, il demeure que leur mission la plus noble est de veiller à ce qu'elle fasse partager aux élèves les valeurs de la République afin qu'ils acquièrent le respect de l'égalité entre les êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Ce livre de Jean-Marie GILLIG « *Des délégués cantonaux aux DDEN* » est en vente auprès de la Fédération au prix de 12€. **Frais d'envoi postal** : 1 livre 5€ ou vous pouvez commander vos livres que vous récupèrerez au congrès d'Obernai en novembre



CANICULE...



*« Il doit bien
exister au monde
quelque chose,
un lieu qui ne
soit pas un
rapport de force
avec autrui ou
soi-même... »*

*La tendresse,
peut-être... »*

Gérard PHILIPPE



PLF 2022 : stabilité pour l'enseignement scolaire

Le budget du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports augmente de 1,9 Mds€, dont **1,6Md pour l'enseignement scolaire**, 80 M€ pour "Jeunesse et vie associative" et 178 M€ sur le périmètre "sports". S'y ajoutent **393 M€ au titre du plan de relance** dont **122 sur le secteur scolaire** (30 pour la création de 1 300 places supplémentaires, 47 pour "la transformation numérique de l'administration et des contenus pédagogiques" et 45 pour financer des poursuites d'études de bacheliers, des cordées de la réussite et des CAP en 3 ans). Sur le plan de relance sont également prévus 55 M pour le secteur sports et 215 sur le secteur "Jeunesse et vie associative" (201 M pour accueillir 100 000 jeunes supplémentaires en service civique et arriver à 200 000, et 14 pour 2 000 "emplois Fonjep" supplémentaires). Par ailleurs, le SNU verra son budget pratiquement doubler, de 62 à 110 M, pour "au moins 50 000 jeunes volontaires et 80 emplois supplémentaires de chefs de projet". A noter que sont également prévus 27 M pour le dispositif "1 jeune, 1 mentor". Le FDVA, le fonds de développement de la vie associative bénéficiera de 50 M.

L'enseignement scolaire dispose de 1 025 247 ETPT (équivalents temps plein), le nombre des emplois d'enseignants restant stable aussi bien pour le 1er degré que pour le second degré (public et privé sous contrat). **A noter toutefois que la création de 300 postes de CPE et de 50 postes d'assistants de service social ou d'infirmiers se traduira par une diminution équivalente du nombre des enseignants du 2nd degré.** Interrogé, l'entourage du ministre n'a pas précisé combien de postes d'enseignants vont à des "contractuels alternants". Est également prévue la création d'emplois d'inspecteurs (IEN et IA-IPR) "pour la mise en œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République", donc pour l'inspection des écoles hors contrat et des familles instruisant elles-mêmes leurs enfants.

L'augmentation du budget de l'enseignement scolaire est essentiellement consacrée à des mesures salariales, dont 720 M au titre du GVT et 726 pour les revalorisations. Cette dernière enveloppe se décompose en 126 M€ correspondant à "la poursuite" des mesures de 2021, 200 M€ au titre du financement de la protection sociale complémentaire, 250 M€ environ pour la "prime d'attractivité des enseignants", 37 M€ pour l'augmentation des salaires des AESH, 5 M€ pour "l'amélioration de l'accès au logement et au développement de l'offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques", 7,5 M pour la revalorisation des corps d'inspection, 21 M pour les personnels de direction, près de 22 M pour les agents administratifs...

Le dossier de presse évoque encore "1 800 ETP d'heures supplémentaires" pour "accompagner de façon individualisée les collégiens et lycéens fragilisés par 18 mois de crise sanitaire", une augmentation de 32 M€ pour les aides sociales, notamment la prime d'internat qui pourra couvrir "l'intégralité des frais" correspondants, l'élargissement à tous les territoires dont l'indicateur social est inférieur à 90 du petit déjeuner à l'école (mesure non chiffrée), 47 M€ pour la part collective du « Pass culture », et une enveloppe de 94 M€ (en autorisations d'engagement) pour les constructions de bâtiments scolaires à Mayotte.

Toujours selon le dossier de presse, le ministère mobilisera "plus de 3,5 Mds€ en faveur de l'École inclusive" (+ 211 M). Est prévue la création de 4 000 emplois d'AESH supplémentaires. Le ministère indique que 100 M sont prévus au titre de l'augmentation des charges des collectivités du fait de l'abaissement à 3 ans de la scolarité obligatoire.

Des nouvelles de la Jeunesse au Plein Air (JPA) :

Le dernier Conseil d'Administration de la JPA s'est tenu, en présentiel, le jeudi 23 septembre 2021 de 10 heures à 16 heures dans les nouveaux locaux d'Arts et Vie à Paris dont le but était de finaliser la préparation du **Congrès national** qui se tiendra du **mercredi 6 au vendredi 8 octobre 2021** dans les locaux de la CASDEN à Champs sur Marne (77).

Signataire du communiqué du Collectif Laïque National :

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines, Association Européennes de la Pensée Libre, Association Laïcité Liberté, CAEDEL Mouvement Europe et Laïcité, Cercle Ferdinand Buisson, Le chevalier de la Barre, Comité 1905 de l'Ain, Comité 1905 PACA, Conseil National des Associations Familiales Laïques, CREAL 76, **Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**, La Ligue du Droit International des Femmes, Observatoire de la Laïcité de Provence, Observatoire de la Laïcité de St Denis, Union des Familles Laïques, #Réseau 1905,

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE



Collectif Laïque National : Ce n'est pas ça, la laïcité.

Le ministère de l'Éducation Nationale vient de lancer une campagne d'affiches censées promouvoir la laïcité de l'école publique. On y voit des élèves aux couleurs de peau et prénoms volontairement divers dans différentes situations (classe, piscine, éducation physique, bibliothèque, récréation). Les images, exprimant la joie d'être ensemble, sont supposées illustrer le slogan : « C'est ça, la laïcité ».

Or la laïcité n'est en aucun cas la simple « coexistence », même souriante, d'individus d'origines, de couleurs, de prénoms ou de croyances différents. Ces images font en fait, non sans naïveté, la promotion du « vivre ensemble dans la diversité » : bonnes intentions peut-être, mais qui se trompent de cible. Chaque affiche invite en effet le spectateur à déduire de l'apparence et du prénom des enfants leurs origines, voire leurs croyances : assignations exactement contraires à la laïcité.

Le Collectif Laïque National déplore une telle confusion, à l'heure où au contraire, la clarté et la rigueur sur les principes de la République devraient s'imposer, surtout à l'école. Car la laïcité, c'est d'abord la liberté de conscience – concept fondamental non réductible à des images empiriques –, et la séparation de l'État et des cultes. A l'école publique vivre la laïcité, pour les élèves, c'est d'abord respecter et partager les principes de la République, et, pour les programmes et les personnels, appliquer une neutralité absolue, avec l'interdiction de tout signe ostensible d'appartenance religieuse des élèves.

Le Collectif rappelle que l'Éducation Nationale dispose d'un excellent outil pour promouvoir la laïcité auprès des élèves et des familles : *la Charte de la Laïcité*. Ce texte ne comporte pas d'images – et d'ailleurs, toute illustration (comme celle publiée par la Ligue de l'Enseignement aux éditions Milan) l'appauvrit. En effet, les principes de la Charte ne sont pas réductibles à des icônes. Ils demandent à être expliqués dans le cadre d'une démarche pédagogique conceptuelle, adaptée à l'âge des élèves. C'est le travail des enseignants, mais aussi des bénévoles qualifiés, nombreux dans les associations membres du Collectif : pourquoi ne fait-on plus appel à la « réserve citoyenne » ?

Le Collectif Laïque National demande au ministère de l'Éducation Nationale de retirer ces affiches, qui constituent une erreur de communication, et une faute contre la laïcité.



PARENTS D'ÉLÈVES AU NOM DE L'INTÉRÊT DES ENFANTS

LE 8 OCTOBRE 2021



Votez

POUR VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉCOLE



DDEN de votre Ecole :



DDELÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale
Fédération des DDEN - www.dden-fed.org - 01 47 70 09 59